

Mesdames, Messieurs,

La classe de votre enfant bénéficiera prochainement de trois journées à ski **au Col des Mosses**.
S'inscrivant dans une perspective pédagogique, ces journées sont une **activité scolaire obligatoire**.

Voici quelques renseignements utiles :

1. Buts :

- favoriser la pratique sportive.
- développer le sens social des élèves.

2. Classes concernées :

- | | |
|-----------|----------------------|
| - 6P/5/RO | V. Scartocci Inserra |
| - 6P/6/RO | M. Moatameni |

3. Dates :

Mardi	05 mars 2019
Mercredi	06 mars 2019
Jeudi	07 mars 2019

En cas d'annulation d'une des journées pour des raisons de très mauvaises conditions météorologiques, une journée de réserve est prévue le vendredi 08 mars 2019.

La décision de report se prendra toujours au plus tard la veille avant 16h00.

4. Horaire :

Aller : Rendez-vous chaque matin à **08h50**, parking de la Rotzérane.
Départ de Roche : 09h00

Les élèves de Chessel, Crebelley, Noville et Rennaz peuvent prendre **le bus scolaire habituel** jusqu'à Roche (départ à 08h05 de Chessel, arrivée à 08h29 à Roche).

Retour : Chaque jour, en fonction de la météo, aux environs de 16h30-17h00 à Roche, parking de la Rotzérane.

Si nécessaire, le car s'arrête dans les localités suivantes : Chessel, Crebelley, Noville et Rennaz.

5. Equipement :

 Tenue + matériel pour le ski, gants, bonnet, crème solaire, lunettes à soleil.
Le port du casque est obligatoire dans le cadre scolaire.

6. Participation financière demandée aux parents :

Fr. 40.-- Ce prix comprend un repas chaud et une boisson à midi.

7. Prêt de matériel :

Les parents dont les enfants ne sont pas équipés pour le ski peuvent louer le matériel (skis, bâtons, souliers) directement chez Ochsner Sport à Villeneuve (zone Industrielle D 122) au prix de Fr. 50.-- pour les trois journées. Par contre, le casque ne peut pas être loué chez Ochsner Sport.

Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, il est **indispensable** de s'inscrire au préalable auprès du maître ou de la maîtresse de classe.

Restitution du matériel : immédiatement au retour de la dernière journée.

8. Mesures de sécurité :

Une assurance accidents complémentaire est contractée par l'école.